

2023 12 18 Réunion publique Marseille Sans CSR

Participation

Plus d'une centaine de personnes (100 inscriptions de mails sur le listing)

Organisateur : « Marseille Sans CSR »

- Myriam JANIN (Porte-parole et membre du CIQ La Millière)
- Bernard DONADIO (CAN – Secrétaire)

Accompagnement

Richard HARDOUIN (CAN - Président + FNE13-Président + AtmoSud-Membre du Bureau)

- André SARKISSIAN (FNE13 – Délégué aux Risques)

Ville de Marseille

- Christine JUSTE Adjointe à l'Environnement et Rapporteur du Maire Benoit PAYAN
- Cécile VIGNE – Mairie des 11et12
- Jean Marc SIGNES – Mairie des 11et12 + conseiller métropolitain (excusé)

.....

Présentation du projet de DALKIA d'installer une chaudière avec brûlage de CSR dans l'usine ARKEMA.

....

Le brûlage des Combustibles Solides de Récupération (CSR) produirait 4000t de mâchefer et 1000t de réfiom (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), pudiquement appelé cendres. Selon d'autres sources (extrapolation chiffres chaufferie SUEZ) en réalité c'est probablement davantage : plus de 5 200 t/an de mâchefers et plus de 2 300 t/an de REFIOM.

En outre les CSR produisent des fumées toxiques, des dioxines, du soufre, des COV (Composés Organiques Volatiles) ... Le brûlage de bois de classe 2 produit également des métaux lourds. Dalkia, sous couvert de réduction de Dioxyde de Carbone (CO2) et de mise en place de système de filtration, veut utiliser l'installation d'Arkema et son besoin en vapeur pour utiliser les subventions (jusqu'à 40% de l'investissement) en créant un incinérateur sur le site d'Arkema la Millière qui du coup trouve une source de financement intéressant.

Les riverains souhaitent s'opposer à ce nouveau projet polluant.

- un point zéro est nécessaire pour les émanations des fumées et également pour les déchets solides de combustion rejetés.

Le but étant de diminuer les polluants et non de les augmenter les incinérateurs de CSR sont refusés.

Il faut proposer des solutions alternatives mais à l'heure actuelle, seuls le Collectif Marseille Sans CSR et le CAN Environnement en proposent :

- *Energie : couverture de l'autoroute (et éventuellement une partie du terrain attenant) en panneaux photovoltaïques, comme indiqué dans le Projet validé par la Commission Européenne – Marseille, ville neutre en Carbone en 2030)*
- *Déchets : La société NEOLITE propose la fossilisation des déchets.*

Christine Juste doit avoir une première réunion avec les élus, l'ADEME, l'ARS le 8 janvier pour travailler ensemble sur la diminution et les traitements de déchets. Elle a également fait un rapprochement avec les déchets de Legré Mante.

Observations :

- Une étude a démontré un taux de cancers 40 à 50% supérieur à la moyenne dans la vallée de l'Huveaune.

- Pour faire un point zéro, il faudra prendre de nombreux points de mesures (parsemés sur le territoire concerné).

- Si l'ICPE est nécessaire à l'installation, l'autorisation de construction, elle, ne l'est pas si ARKEMA déclare avoir besoin de cet équipement, une simple déclaration peut suffire. Mais si on se réfère au calendrier officiel, fourni par DALKIA, un permis de construire va être déposé, en même temps que les demandes d'autorisations administratives et environnementales en début d'année 2024. En fait, il faudra surveiller si la

demande de permis de construire émane de DALKIA et on a alors une contradiction évidente avec le PPRT, ou s'il émane d'ARKEMA, auquel cas, ce serait plus difficilement opposable.

- La Présidente du CIQ la Millière a rencontré le maire de secteur qui est favorable au projet. Compte tenu de son emplacement, elle pense que les différents acteurs (L'ADEME, la DREAL, l'ARS) ont chacun donné un avis favorable sur une partie spécifique sans l'avoir étudié dans sa globalité. ARKEMA renvoie la balle sur DALKIA qui ne donne pas son intention véritable.

- Si ce projet d'incinérateur se réalise, VEOLIA va profiter de l'aubaine ainsi créé, en installant une ligne de fabrication de CSR, sur son site, situé à moins de 500m d'ARKEMA. Ils ont la matière, les déchets et le client DALKIA. D'autant que l'[article 1](#) de l'arrêté du 2 octobre 2020 facilite cette installation (procédure allégée : on passe du régime d'autorisation à celui de déclaration, plus souple) et contrôles de qualité à la discrétion de l'industriel, tant au niveau des analyses que des fréquences)

- La société PAPREC, un centre d'orientation des déchets a déposé une demande d'autorisation d'une unité de fabrication de CSR (à destination des cimenteries et des chaufferies). Il y est clairement indiqué que les déchets réceptionnés peuvent venir de la France entière... Ainsi, si le produit fini utilisé par DALKIA est issu d'un rayon de moins de 100 km, la matière première nécessaire pour le faire vient de beaucoup, beaucoup plus loin. On est loin de l'économie circulaire vantée.

- Pistes de recherches :

- Savoir si les incinérateurs de CSR pour production de vapeur ont les mêmes normes de pollution que les incinérateurs de cimenterie (3 fois les normes classiques)
- Retrouver l'enquête de santé qui indique un taux de cancer de la vessie bien plus élevé dans la vallée de l'Huveaune qu'ailleurs
- Se renseigner sur la double combustion, système onéreux s'il en est, mais qui serait particulièrement efficace.

La population refuse cette nouvelle installation, et ils doivent pour cela s'opposer au permis, pour au moins 6 raisons :

- Contraire au titre II, chapitre 2, de l'article 1 du **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : interdiction de tous nouveaux projets de construction qui ne soit pas **NÉCESSAIRE** au fonctionnement des installations**
- Contraire à l'article 3 de l'Arrêté du 23/05/2016 : **Le choix du site d'implantation tient compte de la proximité immédiate d'habitations, de crèches, d'écoles** (Or, à La Millière, habitation à 25 m ; crèche, écoles à moins de 400m)
- Contraire au PPA13 qui cherche à diminuer la pollution de l'air (pour rappel, le Conseil d'Etat a de nouveau condamné, le 24 novembre 2023, l'Etat à payer deux nouvelles astreintes de 5 millions d'euros par semestre de retard.)
- Contraire à la charte de l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques qui stipule **pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable retenues pour le territoire, en cœur comme dans aire d'adhésion**
- Risques d'accidents accrus : circulation de PL avec des matières dangereuses ; incendies ; explosion (1 mort dans une centrale biomasse à Aix, le 29/09/2023. Pour rappel, DALKIA, dans sa communication mentionne l'analogie entre CSR et biomasse, envisageant même de brûler uniquement de la biomasse si le gisement de CSR se tarit)

Dans cette deuxième réunion publique certaines prises de paroles étaient sans fondement, peu d'idées se sont exprimées mais beaucoup de monde (plus d'une centaine de personnes) et une réelle motivation pour refuser le projet.

Par chance cette opposition s'est mobilisée suffisamment tôt. Le CAN et FNE seront d'un secours nécessaire.

Rédacteurs : André ; Richard ; Myriam ; Valérie ; Bernard